

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la réponse au postulat n° 35-2009 du 1^{er} octobre 2009 de Monsieur le Conseiller communal Vassilis Venizelos intitulé « Pour un itinéraire de mobilité douce continu de Grandson à Champ-Pittet »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 1er octobre 2009, Monsieur le Conseiller communal Vassilis Venizelos a déposé le postulat n° 35-2009 intitulé « Pour un itinéraire de mobilité douce continu de Grandson à Champ-Pittet ». Ce postulat a été renvoyé à la Municipalité.

Il demande à la Municipalité d'évaluer l'opportunité d'assurer la continuité d'un itinéraire de mobilité douce sur la promenade dite du *Littoral*, entre Grandson et Champ-Pittet, en prenant en compte les éléments suivants :

- possibilités de financement d'un pont sur la Thielle, dans la continuité du chemin de Collesano ou à tout autre endroit jugé opportun ;
- possibilités de franchissement de la route de Payerne et de la voie ferrée entre les grèves de Clendy et le site de Champ-Pittet (aménagement routiers, passage souterrain...), et évaluation des coûts des mesures nécessaires.

Le texte complet de ce postulat figure en annexe. La Municipalité apporte à cet égard les considérations suivantes.

Située au bord du lac de Neuchâtel, la Ville d'Yverdon recèle en effet un fort potentiel d'utilisation du vélo, que ce soit comme mode de déplacement quotidien ou pour des activités sportives ou de loisirs. La topographie plate du territoire communal ou les courtes distances sont deux facteurs importants qui favorisent l'usage du vélo comme mode de déplacement.

Bien que les conditions y sont favorables, la part modale du vélo dans les déplacements des Yverdonnois est insuffisante et peut être améliorée. Le nombre et la qualité des aménagements cyclables sont insuffisants tant en ville que pour les liaisons avec les villages voisins.

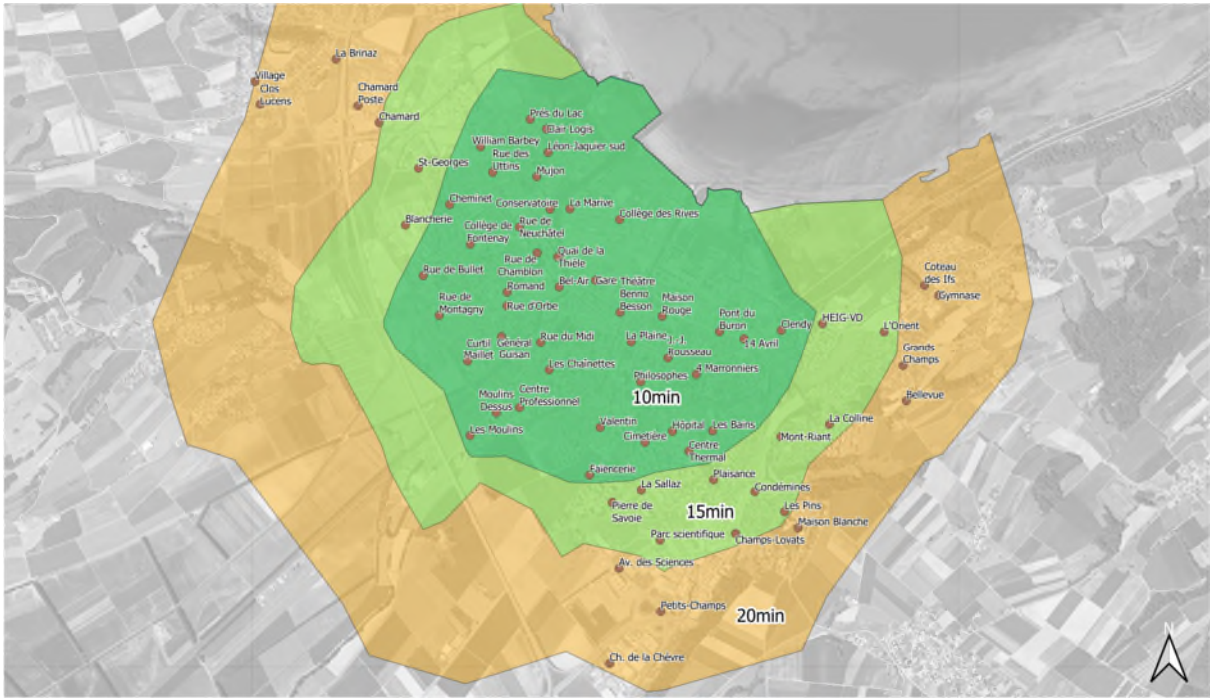


Figure 1 : Accessibilité de la gare en vélo (source : Service de la mobilité)



Figure 2 : Situation des points faibles relevés par le postulat sur l'itinéraire MD du littoral

Depuis le dépôt du postulat, tant le Projet d'agglomération que la planification du réseau de mobilité douce amènent de nouvelles réflexions et opportunités. Ce dernier a d'ailleurs été présenté sommairement au Conseil communal (cf. PR19.20 PR). La carte ci-dessus illustre les points faibles identifiés par le postulat. Il est à noter que depuis 2009, plusieurs améliorations ont été réalisées, notamment avec la mise en zone de rencontre du tronçon central de l'Avenue des Iris, ainsi que la suppression du stationnement public situé devant les cabanons, ou encore la réfection du passage sur la Brinaz (sur le territoire de la commune de Grandson).

Pour le reste, la Municipalité se positionne comme suit.

Franchissement de la Thièle

Les services ont constaté dans le cadre de l'élaboration de la vision directrice sur les rives du lac que le franchissement de la Thièle à la hauteur du Chemin de Collesano apporterait une forte plus-value aux usagers des rives. Il permettrait d'offrir un itinéraire de mobilité douce direct entre les rives de la Thièle. Ce possible franchissement permettrait aux utilisateurs des infrastructures de loisirs sur la partie ouest de la Thièle d'utiliser le parking des Rives pour se stationner et d'éviter le stationnement sauvage sur le chemin de la Batellerie lors de grands événements. Les contraintes pour la réalisation d'une telle passerelle sont nombreuses (hauteur pour permettre le passage des secours sur le lac, le passage des voiliers, etc.). L'ouvrage de franchissement sur la rivière devra être localisé en fonction des différentes contraintes et ambitions du projet (le déplacement de la grue de levage par exemple est très onéreux). Le poste de police du lac et les trajets induits liés à la sécurité lacustre (noyade) influencent également son emplacement. Au vu cependant des autres investissements prioritaires (réaménagement de la plage et la dynamisation du Parc des Rives, remplacement des passerelles Coop et Travys en fin de vie par les passerelles Bel-Air et des Cigarières) et des ressources qu'elles nécessitent, tant en termes financiers qu'en termes de compétences techniques et de ressources humaines, ce projet ne figure plus parmi les priorités de la législature. Les études pourront être reprises dans le cas d'une réactivation du projet de port qui n'aura pas lieu avant 2025.

Continuité vers Cheseaux-Noréaz

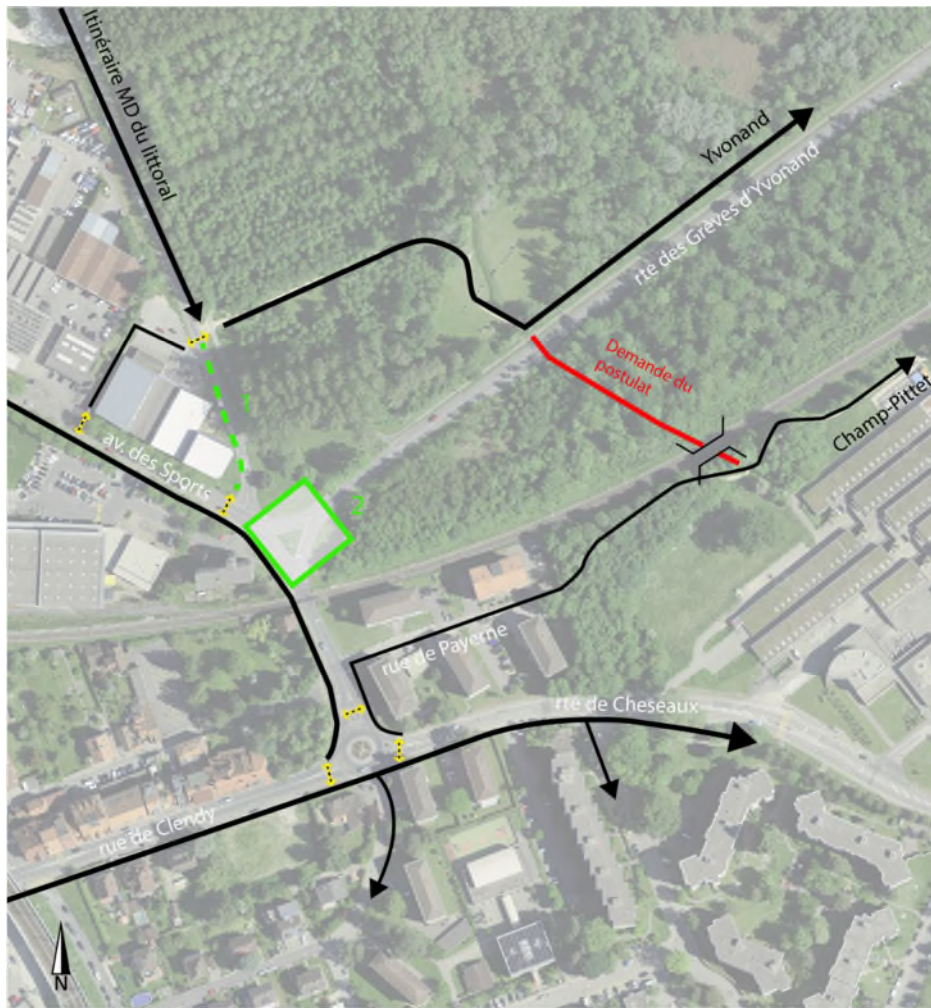


Figure 3 : Situation des cheminements à l'Est du cheminement du Littoral

L'itinéraire de mobilité douce du littoral se prolonge le long de la route des Grèves en direction d'Yvonand. Cet itinéraire ne donne aucun accès direct au centre de Champ-Pittet, ni à Cheseaux-Noréaz ou aux quartiers Est d'Yverdon-les-Bains. Pour rejoindre ces lieux, l'itinéraire piéton et cyclable rejoint à ce jour l'Avenue des Sports, avec des aménagements qui ne sont pas très directs.

La création d'un passage inférieur, tel que demandé par le postulat (sous les voies CFF) reliant les Grèves de Clendy et le chemin d'accès au centre de Champ-Pittet coûterait plusieurs centaines de milliers, voire des millions de francs et exigerait des aménagements conséquents. Les coûts d'un tel ouvrage sont disproportionnés au regard de l'intérêt de ce cheminement et de la demande qu'il pourrait générer. Afin de permettre une liaison entre le secteur de la plage et la rue de Payerne, un nouveau passage piéton, moins onéreux et permettant de relier les deux secteurs, a été réalisé en 2022. Cette réalisation est présentée sur la figure 4 ci-après et elle a l'avantage d'améliorer les connexions entre la promenade du littoral et les quartiers d'habitations de la Villette et de Bellevue en utilisant le passage à niveau existant pour franchir les voies CFF, réduisant drastiquement les coûts et la complexité du projet.

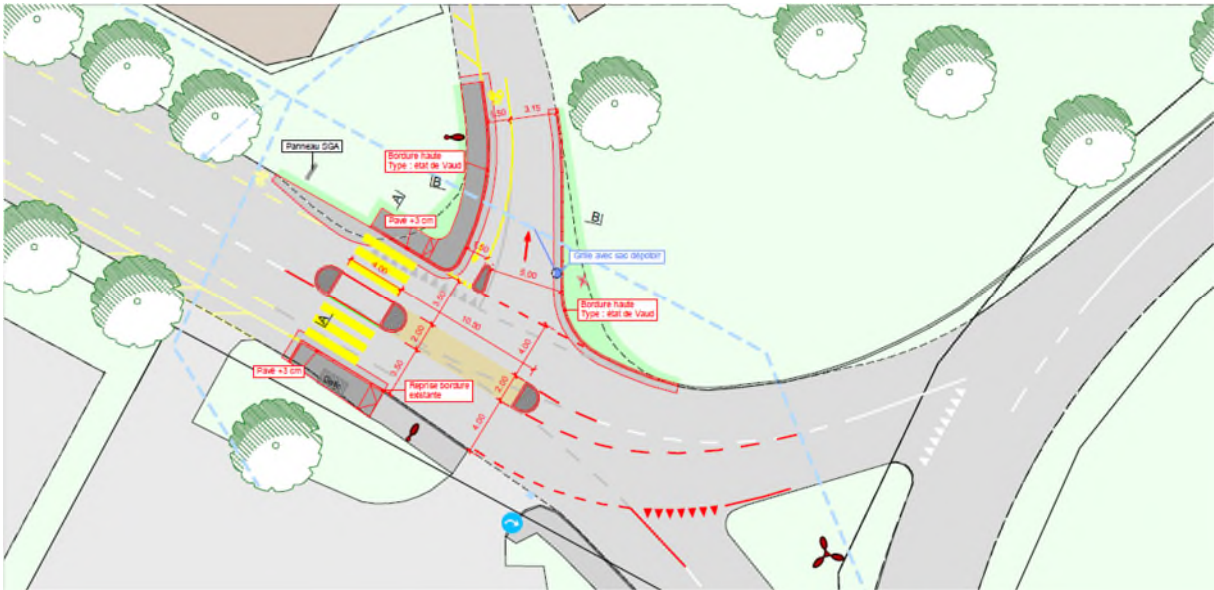


Figure 4 : Nouvelle traversée piétonne à l'avenue des Sports
(source : RWB ingénieurs, extrait du plan d'enquête, procédure d'enquête n°2021-9404)

La photo présentée à la figure 5 ci-dessous montre l'aménagement tel que réalisé en 2022 suite à l'enquête publique n°2021-9404.



Figure 5 : Photo de l'aménagement tel que réalisé en 2022
(source : Service de la mobilité, photo du 28 avril 2023)

Depuis 2009, la situation en matière de mobilité douce a connu de nombreuses évolutions. L'important potentiel d'utilisation du vélo comme moyen de déplacement à Yverdon-les-Bains a pu être confirmé, notamment à la lecture du Plan directeur de la mobilité douce (PDMD - cf. préavis PR19.20PR précité).

La Municipalité est consciente du fait que le franchissement des deux barrières naturelles et infrastructurelles mentionnées dans le postulat devraient être amélioré. La création du nouveau passage piéton à l'Avenue des Sports va dans le sens des souhaits du postulant, tout en tenant compte des contraintes financières. La Municipalité se réjouit par ailleurs de reprendre ultérieurement le projet de passerelle sur le Thièle, lorsque les ressources à disposition le permettront et en synergie avec le projet de création d'un port.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat n° 35-2009 de Monsieur le Conseiller communal Vassilis Venizelos du 1^{er} octobre 2009 intitulé « Pour un itinéraire de mobilité douce continu de Grandson à Champ-Pittet ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



P. Dessemontet



Le secrétaire :



F. Zürcher

Annexe :

- Postulat de Monsieur le Conseiller communal Vassilis Venizelos du 1er octobre 2009 « Pour un itinéraire de mobilité douce continu de Grandson à Champ-Pittet »

POSTULAT

Pour un itinéraire de mobilité douce continu de Grandson à Champ-Pittet

Nice a sa *promenade des Anglais*, La Havane son *Malecon* et l'agglomération yverdonnoise sa *promenade du littoral*. Cet itinéraire de mobilité douce reliant Grandson à Cheseaux-Noréaz longe le bord du lac à travers des secteurs à fort caractère de loisirs. Emprunté quotidiennement par de nombreux pendulaires, ce cheminement offre une alternative intéressante à d'autres modes de déplacements au sein de l'agglomération. La qualité des secteurs traversés (quais de Grandson, les Grèbes, parc des Rives, plage d'Yverdon) permet également au promeneur de se délasser loin des nuisances et à bonne distance des sites naturels protégés. La promenade possède néanmoins quelques points noirs qui créent des discontinuités dans cette liaison de mobilité douce.

La première barrière est naturelle : il s'agit de la Thielle. La réalisation d'un pont sur la Thielle permettant d'assurer la continuité de la *Promenade du Littoral* est d'ailleurs inscrite au projet d'agglomération (Rapport final du projet d'agglomération, concept de mobilité, p. 58 ss). Le coût d'une telle mesure est estimé dans le document à 900'000 frs. Sa réalisation est programmée à l'horizon 2015. Néanmoins, dans son rapport d'examen, la Confédération a refusé de cofinancer cette mesure, et a considéré que celle-ci devait être entièrement supportée par les communes de l'agglomération.

La deuxième barrière est infrastructurelle : il s'agit de la route de Payerne et de la voie ferrée. En effet, le promeneur ou le cycliste venant des grèves de Clendy ou du site des Menhirs, et désirant rejoindre le site de Champ-Pittet, doit traverser successivement la route cantonale et la voie de chemin de fer.

Au vu de ce qui précède, le groupe des Verts, demande à la Municipalité d'évaluer l'opportunité d'assurer la continuité d'un itinéraire de mobilité douce sur la promenade dite du *Littoral*, entre Grandson et Champ-Pittet.

Cette réflexion prendra en compte les éléments suivants :

- possibilités de financement d'un pont sur la Thielle, dans la continuité du chemin des Bosquets ou à tout autre endroit jugé opportun ;
- possibilités de franchissement de la route de Payerne et de la voie ferrée entre les grèves de Clendy et le site de Champ-Pittet (aménagement routiers, passage sous terrain...), et évaluation des coûts des mesures nécessaires.

Cette réflexion devra s'inscrire dans les études menées dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération. Les communes partenaires devront être associées à la démarche. Les mesures proposées devront respecter les sites naturels de valeur et s'articuler aux différents projets prévus par la Municipalité dans les secteurs traversés.

Yverdon-les Bains, le 1^{er} octobre 2009

Pour le groupe des Verts,

Vassilis Venizelos

